

Ensemble, végétalisons Epernay

Pour encourager les Sparnaciens à végétaliser les espaces privés et publics, la Ville d'Epernay a mis en place deux dispositifs : une subvention et un permis de végétaliser.



Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique environnementale de la Ville et ont pour objectifs de favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur ou encore améliorer la qualité de l'air.

Des subventions pour végétaliser les espaces privés :

La Ville propose d'accorder aux particuliers (propriétaires d'un terrain à Epernay ou locataires possédant l'accord du propriétaire) des subventions pour la végétalisation de leurs espaces privés.

Les plants subventionnés sont :

- les arbres et arbustes qu'ils soient de type feuillu ou conifère
- les plantes grimpantes hors annuelles
- les plantes mellifères recensées sur le [site "Chemin des Abeilles"](#)

La subvention, d'un montant minimal de 15 €, pourra couvrir 30 % à 80 % du prix d'achat TTC, selon le type de projet. Les subventions seront attribuées par ordre de réception des dossiers, et ce jusqu'à épuisement des crédits inscrits au budget.

Les dossiers de demande peuvent être transmis entre le 1er octobre et le 30 avril.

[Règlement et formulaire à compléter](#)

Cette subvention est instaurée avec le soutien financier de PJHB, Notaires Associés.

Un permis de végétaliser pour embellir la ville :

La Ville propose aux Sparnaciens de participer à la végétalisation de l'espace public à travers un "permis de végétaliser".

Le projet peut porter sur la végétalisation de façades, de plantations au pied d'un immeuble ou encore d'une clôture privée (mur, grillage...) et devront respecter les dispositions de la charte (voir ci-dessous).

Le permis de végétaliser sera accordé par la Ville d'Epernay à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande.

[Charte de végétalisation de l'espace public](#)

[Formulaire d'inscription](#)

[Formulaire d'accord du propriétaire \(ou représentant de la copropriété\)](#)

Infos pratiques

Conseils pour le choix des plants :

- Le site "[Le Chemin des abeilles](#)" intègre un outil permettant de bénéficier de recommandations sur la plantation de plantes mellifères.
- Le guide [Une haie d'honneur à notre paysage – guide pratique pour concevoir vos projets d'aménagement paysager](#) édité par Epernay Agglo Champagne propose des conseils pour choisir ses plantes (voir dans "Documents").

Contact

transition-ecologique@ville-epernay.fr

Les dossiers sont à transmettre par courrier (Ville d'Epernay - Service Transition Ecologique - 7 bis avenue de Champagne - 51200 Epernay) ou par mail à transition-ecologique@ville-epernay.fr.

Documents

[Permis de végétaliser : Charte de végétalisation de l'espace public](#)

[Subvention espace privé : Convention à compléter et règlement](#)

[Permis de végétaliser : Formulaire d'inscription](#)

[Permis de végétaliser : Formulaire d'accord du propriétaire \(ou représentant de la copropriété\)](#)

[Guide pratique "Une haie d'honneur à notre paysage"](#)

Liens utiles

[Le Chemin des abeilles](#)